

**Conseil de sécurité****Distr.  
GENERALE****S/19954  
22 juin 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS****LETTRE DATEE DU 22 JUIN 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE  
REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN  
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

Vous n'êtes pas sans savoir que le régime iraquien, poursuivant sa politique criminelle d'agression et d'occupation de territoires de la République islamique d'Iran a attaqué, le samedi 18 juin 1988, la ville frontière de Mehran, jetant dans la bataille d'importantes forces terrestres et aériennes, notamment de nombreuses unités de blindés et d'infanterie, et faisant usage de toutes sortes d'armes destructrices et meurtrières.

Le régime iraquien, poursuivant ses visées expansionnistes et violant tous les principes du droit international, particulièrement des Conventions de Genève de 1939 et du Protocole de Genève de 1925, n'a épargné aucun effort criminel dans l'attaque qu'il a lancée contre la ville frontière de Mehran et s'est évertué par la suite à tromper l'opinion publique mondiale en rejetant toute participation à cette agression expansionniste qu'il a attribuée à un certain groupe terroriste.

Il va sans dire qu'au vu du petit nombre de personnes dont il se compose, et compte tenu du fait qu'il ne dispose pas de moyens militaires tels qu'armes lourdes, unités d'artillerie et armes meurtrières et hautement destructrices, ce petit groupe de terroristes n'aurait pas été en mesure de lancer une attaque d'une telle envergure contre la ville de Mehran. Ce groupe, financé et armé par l'Iraq, ne peut que se contenter de perpétrer des attentats terroristes contre des civils innocents.

Les organes internationaux, notamment l'ONU, doivent se pencher sur le caractère grave de cette affaire qui illustre, outre la façon dont l'Iraq conduit cette guerre, le fait que ce régime poursuit des objectifs touchant directement les affaires intérieures de la République islamique d'Iran. Qui plus est, en attaquant la ville frontière de Mehran, en faisant appel à des groupes de terroristes iraniens et en provoquant constamment des désordres le long de la frontière, l'Iraq a, une fois de plus, fait la preuve qu'il ne s'intéresse nullement à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables dans la région. En poursuivant son agression à l'aide d'armes destructrices et antipersonnel, l'Iraq n'a cessé de tenter d'entraver les initiatives que vous avez prises et l'application du plan d'exécution prévu.

Cette récente attaque iraquienne contre Mehran et les manoeuvres ultérieures tendant à impliquer dans les combats un groupe de terroristes (ce qui révèle la nature véritable de ce régime belliciste) illustre le caractère hypocrite de l'appel à la paix que le régime iraquien a prétendument lancé, et fournit par là aux Nations Unies une nouvelle preuve de son intransigeance et de son agressivité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent par intérim,

(Signé) Mohammad Ja'afar MAHALLATI

-----